



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

DISPOSITION D'EXÉCUTION
JEUNES TIREURS / ADOLESCENTS

PRIX DE L'OFFICIER FÉDÉRAL DE TIR

DONATEUR

Ce prix est offert par l'officier fédéral de tir du 21^e arrondissement.

BUTS

Ce prix récompense le cours jeunes tireurs neuchâtelois ayant eu la meilleure moyenne cantonale au programme officiel JT.

RÈGLEMENT

- DISCIPLINE : Fusil 300m, jeunes tireurs.
- ATTRIBUTION ANNUELLE : Au cours JT disposant de la meilleure moyenne du programme jeunes tireurs.
- NB DE RÉSULTATS CONSIDÉRÉS: Un nombre illimité de JT ayant terminé le programme officiel faisant partie d'un même cours. Un minimum de 3 JT ayant terminé le cours est nécessaire pour répondre à l'obtention du prix. Les adolescents ne sont pas comptabilisés.
- PROGRAMME : Les passes suivantes du programme officiel JT sont prises en considérations : le programme obligatoire, le tir en campagne, le tir d'examen, le tir principal et le tir concours JT.
- ÉGALITÉ : Au meilleur résultat individuel, ensuite au plus jeune.

REMISE

Par l'Officier fédéral de tir lors de l'assemblée générale annuelle de la SNTS.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Aucune

Approuvé le 24 juin 2014, il entre immédiatement en vigueur.

L'Officier fédéral de tir du 21e arrondissement
Lieutenant-colonel
Jean-Jacques Biland

Société Neuchâtelois de Tir Sportif
Le responsable cantonal JT/AD :
Yann Dubied